RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 06499
Numéro SIREN : 421 196 007
Nom ou dénomination : FACY

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2022 sous le numéro de dépôt 26093

SA FACY

7 AVENUE DE NORMANDIE

94150 RUNGIS

BILAN AU 31/12/2021

COGESTEN

EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

12 rue du Quatre Septembre - 75002 Paris
Tél : 01 46 86 45 45
secretariat@cogesten.fr - www.cogesten.fr

Etats financiers au 31/12/2021

Bilan

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
	Etat exprimé en **euros**	**Brut**	**Amort. et Dépréc.**	**Net**	**Net**
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	4 573		4 573	4 573
	Autres immobilisations incorporelles	126 016	120 986	5 030	8 984
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	128 354	87 986	40 369	57 889
	Autres immobilisations corporelles	240 922	136 382	104 540	107 928
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 116 420		1 116 420	1 116 420
	Créances rattachées à des participations	1 504		1 504	304
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**1 617 791**	**345 353**	**1 272 437**	**1 296 099**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	433 025		433 025	263 836
	Autres créances	1 803 563	252 000	1 551 563	1 021 330
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	579 850		579 850	612 559
	DISPONIBILITES	905 747		905 747	1 169 056
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 464		6 464	6 464
	TOTAL (III)	**3 728 648**	**252 000**	**3 476 648**	**3 073 246**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**5 346 439**	**597 353**	**4 749 086**	**4 369 345**
	(1) dont droit au bail			4 573	4 573
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 067 143	1 067 143
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	106 715	106 715
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 837 868	1 926 706
	Résultat de l'exercice	**1 491 431**	**11 163**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**4 503 157**	**3 111 726**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	50 053	60 797
	Emprunts et dettes financières divers (3)		755 895
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 294	20 954
	Dettes fiscales et sociales	176 438	419 364
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	143	607
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**245 929**	**1 257 619**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**4 749 086**	**4 369 345**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 491 430,81	11 162,62
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	218 564	1 233 851
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	794 018		794 018	766 784
	Montant net du chiffre d'affaires	**794 018**		**794 018**	**766 784**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			15 380	13 424
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			11	176
	Total des produits d'exploitation (1)			**809 409**	**780 385**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			80 090	66 483
	Impôts, taxes et versements assimilés			16 737	18 383
	Salaires et traitements			408 444	431 106
	Charges sociales du personnel			180 397	189 854
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			58 890	49 161
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			79	5
	Total des charges d'exploitation (2)			**744 637**	**754 991**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**64 772**	**25 393**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**64 772**	**25 393**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	1 505 706	18
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 170	(237)
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 291	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**1 511 166**	**(218)**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 291
	Intérêts et charges assimilées (4)	5 449	1 595
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**5 449**	**3 885**
	RESULTAT FINANCIER	**1 505 717**	**(4 104)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**1 570 490**	**21 290**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	800	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**800**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	25	90
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**25**	**90**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**775**	**(90)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	79 834	10 037
	TOTAL DES PRODUITS	**2 321 376**	**780 166**
	TOTAL DES CHARGES	**829 945**	**769 004**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 491 431**	**11 163**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 31/12/2021

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 749 086** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 321 376** euros et un total **charges** de **829 945** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **1 491 431** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations incorporelles et corporelles

Ces actifs sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pratiqués, tant au niveau comptable que fiscal, linéaires ou dégressifs sont représentatifs de l'amortissement économique. Les méthodes et les durées sont les suivants

- Logiciel : mode linéaire sur 3 ans
- Matériel et Outillage : mode linéaire sur 5 ans
- Matériel de transport : mode linéaire sur 5 ans
- Matériel de bureau : mode linéaire sur 3 ans
- Matériel informatique mode linéaire sur 3 ans.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition.

Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité s'apprécie en fonction de la valeur d'entreprise, fondée notamment sur les résultats antérieurs, les perspectives de rentabilité et de la valeur de l'actif net corrigé.Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable enregistrée au bilan, cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une dépréciation des titres est comptabilisée.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Notes relatives au bilan et au compte de résultat

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

La société SA FACY fait l'objet de d'une convention d'Intégration Fiscale en qualité de société mère depuis le 01/01/1999.

La société FACY est "société mère" du groupe fiscal composée des filiales DISPERE et RENAUD SAVEUR.

La société DISBIO sise au 8 rue de Rennes 94150 RUNGIS est détenue à 100% par la SA FACY.

La société TRAITEUR DE LA SEE sise au ZA Le Pont de See 50150 SOURDEVAL est détenue à 100% par la SA FACY.

La société civile immobilière FACY IMMOBILIER sise au 32 avenue Lucien Grelinger 94150 RUNGIS est détenue à 98 % par la SA FACY.

Le GIE UNION GOURMANDE DES CHARCUTIERS sise 24 avenue Léonard de Vinci 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE est détenue à hauteur de 33.33% par la SA FACY.

La société civile immobilière DUVIVIER, sise au 1 rue du Pré Haut 94150 RUNGIS est détenue à hauteur de 67 % par la SA FACY.

Dans les comptes de l'exercice 2019, il a été passé une provision pour dépréciation du compte courant pour la filiale RENAUD SAVEUR pour un montant de 252 000 euros

Frais d'établissement

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution Frais de premier établissement Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Frais de recherche

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels **Dép. R & D avec contrepartie spécifique** - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

NEANT

Fonds commercial

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	130 589					130 589
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**130 589**					**130 589**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	128 354					128 354
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	152 588		158 540		125 940	185 188
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	54 306		1 428			55 734
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**335 248**		**159 969**		**125 940**	**369 277**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 116 725		1 200			1 117 925
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 116 725**		**1 200**			**1 117 925**
	TOTAL	**1 582 562**		**161 169**		**125 940**	**1 617 791**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	117 032	3 954		120 986
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**117 032**	**3 954**		**120 986**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	70 466	17 520		87 986
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	56 869	33 472		90 341
	Matériel de bureau, mobilier	42 097	3 944		46 041
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**169 432**	**54 936**		**224 368**
	TOTAL	**286 464**	**58 890**		**345 353**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	254 291		2 291	252 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**254 291**		**2 291**	**252 000**
	TOTAL GENERAL	**254 291**		**2 291**	**252 000**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières			2 291	
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en **euros**

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

NEANT

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 504		1 504
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	433 025	433 025	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	10 796	10 796	
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 198	5 198	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 787 569	1 787 569	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	6 464	6 464	
	TOTAL DES CREANCES	**2 244 556**	**2 243 052**	**1 504**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	50 053	22 688	27 365	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	19 294	19 294		
	Personnel et comptes rattachés	49 937	49 937		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 978	78 978		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	29 187	29 187		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	18 336	18 336		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	143	143		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**245 929**	**218 564**	**27 365**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	40 744			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		6 464	**6 464**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**6 464**

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021
Total des Produits à recevoir		**6 818**
Autres créances		**6 818**
INTERETS COURUS A RECEVOIR DAT	*6 818*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021
Total des Charges à payer		**102 485**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**18 120**
FOURNISSEURS FACT/N.PARVENUES	*18 120*	
Dettes fiscales et sociales		**84 365**
PERSONNEL CONGES PAYES ET CS	*49 937*	
PROVISION CHARGES SUR CP	*22 031*	
ETAT, CHARGES A PAYER	*12 397*	

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021
Total des produits exceptionnels		**800**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		**800**
PRODUITS D'EXPLOIT.ANTERIEURS	*800*	
Total des charges exceptionnelles		**25**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		**25**
**AMENDES NON DEDUCTIBLES*	*25*	
Résultat exceptionnel		**775**

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties CAUTION DONNEE POUR SOCIETE FILLE DISBIO CAUTION DONNEE POUR SOCIETE FILLE DISPERE			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	70 000,00	15,2449	1 067 143,12
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**70 000,00**	**15,2449**	**1 067 143,12**

Effectif moyen

	31/12/2021	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	4	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL	**4**	

FACY

Société Anonyme au capital de 1 067 143 euros
Siège social : 7 Avenue de Normandie, BAT F5C PLA CP 90173, 94597 RUNGIS CEDEX
421 196 007 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 1 491 431 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice1 491 431 euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur1 837 868 euros

Pour former un bénéfice distribuable de3 329 299 euros

A titre de dividendes aux actionnaires100 000 euros
Soit 1,43 euros par action

Le solde3 229 299 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3 229 299 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 juin 2022.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 :
50 000 euros, soit 0,71 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
60 000 euros, soit 0,86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
100 000 euros, soit 1,43 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration



FACY

Société Anonyme au capital de 1 067 143 euros
Siège social : 7 Avenue de Normandie, BAT F5C PLA CP 90173, 94597 RUNGIS CEDEX
421 196 007 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 794 018 euros contre 766 784 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 15 391 euros contre 13 601 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 80 090 euros contre 66 483 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 16 737 euros contre 18 383 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 408 444 euros contre 431 106 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 180 397 euros contre 189 854 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 58 890 euros contre 49 161 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 79 euros contre 5 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 744 637 euros contre 754 991 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 64 772 euros contre 25 393 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 1 505 717 euros (-4 104 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 1 570 490 euros contre 21 290 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 79 834 euros contre 10 037 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde ainsi par un bénéfice de 1 491 431 euros contre un bénéfice de 11 163 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 4 749 086 euros contre 4 369 345 euros pour l'exercice précédent.

Principaux risques et incertitudes

Il n'y a pas d'autre risque ou incertitude que ceux résultant de l'activité normale de toute société dans notre marché.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2021 sont de porter tous nos efforts au développement de l'activité de nos filiales.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

DENOMINATION	CHIFFRE D'AFFAIRES 12/2021	RESULTAT D'EXPLOITATION 12/2021	RESULTAT NET 12/2021	% DETENU
SA DISPERE	13 516 019 €	981 503 €	685 259 €	99,72 %
SARL STE NOUVELLE DES ETS RENAUD SAVEUR	1 009 049 €	-250 299 €	-171 125 €	95 %
EURL TRAITEUR DE LA SEE	1 181 195 €	98 490 €	76 764 €	100 %

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce est supérieur à 3 % au 31 décembre 2021.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1, D. 441-4.I et D. 441-4.II du Code de commerce, nous devons vous communiquer les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

Cependant, nous ne disposons pas des moyens techniques nous permettant de fournir ces informations.

COMPTES CONSOLIDÉS

Il est rappelé que l'ensemble constitué par notre Société et les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive ou conjointe, ne dépasse pas, depuis deux exercices consécutifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, deux des trois critères de définition des petites entreprises de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'aucune de ces sociétés n'appartient à une catégorie mentionnée à l'article L. 123-16-2 du Code de commerce. Il a donc été décidé, en application des dispositions de l'article L. 233-17, 2° du Code de commerce, de ne pas établir de comptes consolidés ni de rapport sur la gestion du groupe. Cette décision est justifiée par une mention dans l'annexe aux comptes annuels.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 491 431 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice1 491 431 euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur1 837 868 euros

Pour former un bénéfice distribuable de3 329 299 euros

A titre de dividendes aux actionnaires100 000 euros
Soit 1,43 euros par action

Le solde3 229 299 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3 229 299 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 403 157 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes serait effectué le 30 juin 2022.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 :
50 000 euros, soit 0,71 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
60 000 euros, soit 0,86 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
100 000 euros, soit 1,43 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 11 394 euros.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

REMUNERATION D'ACTIONNAIRES

Le Président rappelle que Monsieur Yann BERSON, directeur général, a perçu une rémunération brute annuelle de 132 659,06 euros au titre de ses fonctions techniques d'Informaticien.

Il est précisé que Monsieur Yann BERSON, n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat social.

Le Président rappelle que Madame Christelle BERSON, directrice générale, a perçu une rémunération brute annuelle de 107 541,96 euros au titre de ses fonctions techniques de Contrôleur de Gestion.

Il est précisé que Madame Christelle BERSON, n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat social.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

M. Fernand BERSON
- Administrateur de la société SA DISPERE
- Administrateur de la société SA FACY
- Président de la société SA FACY
- Gérant de la société SARL Société nouvelle des établissements Renaud Saveur

➢ Mme Annie BERSON
- Administrateur de la société SA DISPERE
- Administrateur de la société SA FACY

➢ Mme Christelle BERSON
- Administrateur de la société SA FACY
- Directeur général de la société SA FACY
- Administrateur de la société SA DISPERE
- Directeur général de la société SA DISPERE
- Co-Gérant de la société SCI FACY IMMOBILIER

➢ M. Yann BERSON
- Administrateur de la société GIE D6AB
- Administrateur de la société SA DISPERE
- Président de la société SA DISPERE
- Directeur général de la société SA FACY
- Gérant de la société EURL DIS BIO
- Gérant de la société EURL TRAITEUR DE LA SEE
- Co-Gérant de la société SCI FACY IMMOBILIER
- Co-Gérant de la société SCI DUVIVIER

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél : 01.42.72.99.14

FACY
Société Anonyme au capital de 1.067.143 €
Siège social : 7 Avenue de Normandie – Bât F5C PLA – CP 90173
94597 RUNGIS CEDEX
RCS CRETEIL 421 196 007

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél : 01.42.72.99.14

Paris, le 16 juin 2022

SA FACY
7 Avenue de Normandie – Bât F5C
CP 90173
94597 RUNGIS CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA FACY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le processus d'estimation de la valeur des titres de participation inscrits à l'actif du bilan.

Nous avons vérifié les données significatives utilisées et la valeur estimée des sociétés DISPERE, RENAUD SAVEUR, TRAITEUR DE LA SEE, SASU DIS BIO, SCI FACY IMMOBILIER, SCI DUVIVIER et CIE UNION GOURMANDE DES CHARCUTIERS, notamment au regard de la quote-part des capitaux propres détenus, afin de pouvoir corroborer la valeur des titres inscrits à l'actif du bilan de la société à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

 S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS
Le 16 juin 2022

Pour BRC
Le Président
Bruno RONGIER
Commissaire aux Comptes



FACY

Société Anonyme au capital de 1 067 143 euros
Siège social : 7 Avenue de Normandie, BAT F5C PLA CP 90173
94597 RUNGIS CEDEX
421 196 007 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 MAI 2022

L'an 2022,
Le 15 mai ,
A 14 heures,

Les administrateurs de la société FACY se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Madame Annie BERSON
Madame Christelle BERSON
Monsieur Fernand BERSON

La société BRC, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est absence excusé.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Fernand BERSON préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Annie BERSON remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,**
- **Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,**
- **Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,**
- **Etat de l'actionnariat salarié,**
- **Délibération sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale,**
- **Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,**
- **Préparation du rapport et du projet de résolutions,**
- **Questions diverses,**

EXAMEN ET ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le Président soumet au Conseil les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Puis le Président commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 faisant apparaître un bénéfice de 1 491 431 euros, et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice1 491 431 euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur1 837 868 euros

Pour former un bénéfice distribuable de3 329 299 euros

A titre de dividendes aux actionnaires100 000euros
Soit 1,43 euros par action

Le solde**3 229 299 euros**

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3 229 299 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le Président rappelle les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Il précise que le Commissaire aux Comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Après avoir examiné la situation des mandats des administrateurs et des Commissaires aux Comptes, le Conseil prend acte qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à expiration.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le Président rappelle au Conseil qu'il y a lieu d'établir l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et la proportion de capital que représente cette participation en vue d'en faire mention dans le rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Il indique que l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital, le délai de trois ans étant repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Il précise enfin que les dispositions prévues à l'alinéa précédent ne seront pas applicables si la Société est contrôlée, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du

Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société.

POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET SALARIALE

Le Conseil constate, en application des dispositions de l'article L. 225-37-1 du Code de commerce, qu'au cours de l'exercice écoulé, une réflexion relative à la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes a été menée.

REMUNERATION D'ACTIONNAIRES

Le Président rappelle que Monsieur Yann BERSON, directeur général, a perçu une rémunération brute annuelle de 92 400 euros au titre de ses fonctions techniques d'Informaticien.

Il est précisé que Monsieur Yann BERSON, n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat social.

Le Président rappelle que Madame Christelle BERSON, directrice générale, a perçu une rémunération brute annuelle de 72 000 euros au titre de ses fonctions techniques de Contrôleur de Gestion.

Il est précisé que Madame Christelle BERSON, n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat social.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 30 juin 2022, à 14 h 00, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport de gestion du Conseil d'Administration,*
- *Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs,*
- *Approbation des charges non déductibles,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

RAPPORTS - PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Le Conseil arrête les termes du rapport de gestion qui sera présentés à l'Assemblée Générale.

Le Conseil arrête ensuite le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Fernand BERSON
Président du Conseil d'Administration



Annie BERSON
Administrateur

